

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 12 MARS 2019 À 20h15

PROCES-VERBAL No 360

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, présidente, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, M. Benjamin JOLISSAINT, François POTTU, Stéphane TODESCO, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ.
Excusés	Mme Marie-Thérèse PYTHOUD et M. José PEDROSA,
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, maire, Mme Anne ZOLLER, adjointe, M. Stéphane CARRARA, adjoint, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

- 1) Présentation du projet du stade par le bureau Bonnet
- 2) Approbation du procès-verbal du 5 février 2019
- 3) Communications du bureau du Conseil municipal
- 4) Communications et propositions de la Mairie
- 5) Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG
- 6) Point de situation sur les dossiers en cours
- 7) Propositions individuelles

La séance est ouverte à 20h17.

1. Présentation du projet de stade par le bureau Bonnet

La présidente ouvre la séance du Conseil municipal. Elle salue les personnes présentes ainsi que M. Tanari et le bureau Bonnet qui sont là pour présenter le projet du stade du Moulin.

M. Bonnet vient présenter l'évolution la plus récente du projet du stade du Moulin. Celui-ci se trouve dans un magnifique site de l'Allondon qui fait l'objet de toutes les attentions au niveau écologique. Même si ce lieu est déjà construit, il a demandé beaucoup d'énergie au niveau administratif pour faire comprendre que, même si c'est un lieu considéré d'une grande valeur naturelle, on peut continuer à y faire du football. Il est installé à cet endroit depuis les années soixante environ et c'est un site qui a évolué en termes de forêts boisées et de clairière pour arriver à la configuration actuelle. Le fait de remplacer l'équipement existant a quand même demandé un ancrage solide au niveau administratif du point de vue de l'acceptation du fait que ce lieu perdure comme un site pour l'activité sportive et qu'il ne soit pas restitué à la nature.

Aujourd'hui, c'est un lieu d'accumulation où beaucoup de choses se sont passées, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur, pour supporter l'extension du club du FC Donzelle. De façon contrastée, on a un site dans un environnement très qualitatif. Dans la démarche du concours (les autorités, notamment la protection des sites, étaient présentes dans le jury), une grande attention a été portée à l'activité sportive, mais aussi à un équilibre de cette construction dans un environnement délicat. Ils ont donc réfléchi sur la manière d'entrer dans le site, sur la silhouette du bâtiment et sur le rôle de la buvette.

Il s'agit d'une construction d'un étage avec un toit qui subit une petite inflexion. Très vite, on fait le jeu des comparaisons. Au niveau de la cadastration de la forêt, la limite équivaut à une frontière au-delà de laquelle il ne faut pas s'engager. On voit que le projet fait perdurer l'implantation actuelle, mais que celle-ci évolue en longueur et qu'on se sépare des

implantations provisoires de containers, ce qui extrêmement apprécié au niveau de l'équilibre esthétique.

M. Bonnet explique que, lorsqu'ils mènent ces projets, ils essaient d'être le plus rapprochés en termes de compréhension des besoins de l'utilisateur et de la Mairie qui porte le financement cet objet. Ils ont ainsi eu des rencontres régulières avec le club et la Mairie, M. Tanari étant en appui lors de certaines séances, pour toujours montrer comment le projet absorbe les contraintes qui ne sont pas toujours toutes identifiées après un concours. C'est un processus qui a duré près d'une année pour la maturation du projet et qui a conduit à voter, le 4 septembre 2018, le crédit d'études qui a permis de faire les dernières avancées qui vont être présentées aujourd'hui.

Le projet est très stable tout en évoluant un peu. Il s'est ainsi aminci pour s'allonger un peu. C'est venu de la contrainte de devoir s'éloigner un peu de la forêt. Ce n'est pas tout à fait le même programme, mais il y a maintenant 256 m² alors que le concours a amené à un bâtiment de 397 m² utiles. Quant au projet actuel, qui conserve le même programme, mais est quelque peu réduit dans son emprise au sol, il est passé à 364 m².

Le principe de la buvette n'a pas changé. Il y a des petits dépôts. Il y a également une cuisine qui fait office de buvette sous le couvert. Toutes ces choses se sont affinées. Il y a toujours ce principe de couvert pour abriter les activités. Au niveau des vestiaires, un vestiaire d'arbitre, qui était plus petit, a été mutualisé pour accueillir également les filles et éviter de monopoliser un vestiaire entier au profit de l'arbitre et de l'infirmerie qui ont des douches.

Au niveau administratif, ils ont obtenu l'autorisation de construire le 19 février 2019. En 5 à 6 mois, il a ainsi été possible de faire un parcours honorable, sachant que les autorisations sont assez difficiles à obtenir de l'administration. Pour obtenir cette autorisation de façon adaptée dans le planning, ils avaient préparé le plus possible les services qui allaient se pencher sur le bâtiment, notamment le service des monuments et sites et la direction générale de la nature. Ils ont par exemple éloigné le bâtiment de la forêt, ce qui a été fortement apprécié. Ils ont également vu le service juridique pour le projet soit bien étayé au niveau de son argumentaire sur l'occupation d'un site naturel. Dans la situation actuelle, ils ont essayé le plus possible de se positionner comme le bâtiment existant vis-à-vis de la lisière forestière. C'est quelque chose d'assez déterminant pour avoir un accueil favorable au niveau de l'enquête plutôt que de recevoir des compléments et devoir traîner un projet avec des modifications qui peuvent être laborieuses en tous sens.

En même temps, grâce au crédit d'études, ils ont pu approfondir tout l'enjeu technique. Il s'agit d'un bâtiment hautement technique et qui comprend beaucoup de points d'eau. Il y a un enjeu énergétique assez essentiel. Il y a aussi la sécurité contre le feu. Il y a des enjeux de physique du bâtiment. Tout cela a nourri, grâce aux ingénieurs spécialisés, le projet dans le but de le prescrire de façon très précise pour aller chercher un prix qui ne soit pas trop fluctuant. En même temps, ils sont allés rechercher des économies avec le souci de se voir avec un ouvrage qui doit à la fois prendre la contrainte et être le plus économique possible. Ils ont ainsi eu une approche au niveau de la structure en bois qui a été importante en termes d'étude de détail. Ils ont également dû revoir tous les calculs des besoins en eaux puisqu'ils n'ont pas pu récupérer les conduites existantes. Par rapport au calcul énergétique, les normes sont très exigeantes, même pour un vestiaire. C'est un bâtiment très bien isolé et il va consommer très peu. Ils ont aussi dû revoir tous les enjeux électriques et de réseau. Dans les douches, pour simplifier le projet, alors qu'il y avait un caniveau technique sous le bâtiment, tout passe finalement de façon visible dans les douches, ce qui permet quelques économies avec ce dispositif plus simple, y compris peut-être en termes d'entretien.

Actuellement, une conduite d'eau existante alimente l'arrosage du stade et les vestiaires. Elle s'est toutefois avérée sous-dimensionnée pour le nouvel équipement. **M. Bonnet** explique que le calcul se fait au nombre d'unités. Considérant que le nombre de WC et de lavabos va être doublé, par rapport au diamètre de 30 mm qui leur était réservé, les SIG – ils sont souverains

pour ces dimensionnements – ont imposé un diamètre de 50 mm et la conduite actuelle est donc devenue caduque. Les SIG ont toutefois proposé de la redresser de façon beaucoup plus directe face aux locaux techniques qui sont prévus. Au niveau structurel, c'est un bâtiment qui est conçu sans sous-sols. Il y a des fondations hors gel qu'il faut dimensionner, mais le nerf de la guerre c'est la structure en bois. C'est un bâtiment préfabriqué avec de grandes parois. **M. Bonnet** indique que ce sont des aspects qui ont été approfondis pour pouvoir faire un appel d'offres très précis. C'est un petit bâtiment qui se veut discret. Les portes sont prévues en métal pour offrir plus de résistance, autant pour les vestiaires que pour la buvette, avec une ventilation naturelle avec des impostes au-dessus des portes.

Il y a également un enjeu d'aménagement extérieur. On ne vient pas seulement établir le bâtiment, mais cela prend aussi tout le pourtour avec un décapage des instruments de chantier et un remaniement du petit chemin actuel qui sera complètement repris en termes de niveau. **M. Bonnet** précise que l'emprise de chantier n'empiète pas sur le stade. Par contre, des installations provisoires avaient été prévues pour le club. Elles étaient toutefois assez dispendieuses et ils ont préféré pour l'heure les retirer du budget étant donné que cela demandait un raccord électrique, un raccordement d'eau et beaucoup d'intendance autour.

Cette démarche est accompagnée maintenant par l'objectif d'arriver à plus de 60 % du prix qui est garanti par un retour de soumission. C'est une méthode qui limite les risques. En réalité, aujourd'hui c'est plutôt 85 % du budget qui a été consolidé en termes de retours de soumissions. Ce sont des prix d'entreprise qui se sont fait concurrence. C'est cela qui a permis d'aller chercher des économies assez substantielles. **M. Bonnet** note que les conseillers municipaux ont dû recevoir un document synthétique qui montre l'évolution du projet pour chaque poste.

Le devis général du 30 août 2018 avait déjà fait l'objet de recherches d'économies. Aujourd'hui, on voit qu'il y a une économie de Fr. 94'000.- avec ces travaux préparatoires, notamment avec la suppression des installations provisoires. Sur le bâtiment lui-même, ils ont économisé un peu partout. Les chiffres qui ne changent pas sont ceux pour lesquels il n'y a pas eu de mise en soumission, par exemple pour les échafaudages. Sur les canalisations intérieures, il y a une économie assez importante qui compense l'augmentation de l'adaptation au réseau. Le chapitre principal, qui est la préfabrication en bois, a augmenté parce que le projet s'est nettement précisé au niveau statique, notamment les sections de bois qui ont été augmentées au cours du travail, ce qui a un effet sur l'économie générale, mais cela a été absorbé dans le tout. Par exemple, les portes ont été simplifiées et le budget qui leur est consacré diminue. Au niveau des étanchéités c'est aussi un peu meilleur marché.

M. Bonnet explique que c'est vraiment le fruit de la concurrence. Le bureau Bonnet a effectué un chiffrage objectif et le fait que des entreprises cherchent à avoir le travail est profitable pour le projet. Sur les équipements d'exploitation, quelques économies ont été réalisées. La cuisine a notamment été simplifiée dans ses équipements. Une économie de Fr. 43'000.- a également été réalisée sur les aménagements extérieurs. C'est vraiment le jeu des offres puisque le projet n'a pas changé. Sur les frais secondaires, des taxes se sont malheureusement avérées plus élevées que ce qui avait été estimé, notamment la taxe de raccordement. Enfin, les honoraires fluctuent un peu parce qu'ils sont liés au coût des travaux. Les honoraires de l'ingénieur civil ont ainsi un peu augmenté tandis que ceux du bureau Bonnet ont un peu baissé, mais globalement c'est assez stable. Au total, cela conduit à une économie de Fr. 245'000.- par rapport à ce qui avait été montré aux conseillers municipaux dans le budget précédent. Cela correspond à ce que le bureau Bonnet espérait et c'est donc plutôt positif en termes de résultat des démarches.

M. Bonnet rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit d'études de Fr. 345'000.-. Le budget complet du bâtiment se monte à Fr. 3'165'000.- duquel on déduit le crédit d'études déjà voté. Cela fait que la somme requise pour construire le bâtiment est ainsi de Fr. 2'822'000.-, tout cela avec 85 % des offres rentrées. **M. Bonnet** précise que l'imprévisibilité sur les

derniers postes, qui sont de la peinture ou des petites choses, est très faible en termes de fluctuation.

M. Bonnet fait la comparaison par rapport à un équipement similaire, le stade de Belle-Idée, qu'ils ont construit pour la Ville de Genève. Alors que cet équipement est exactement du même ordre en termes d'infrastructures, notamment sanitaires, le bâtiment du stade de Belle-Idée, en béton, est à Fr. 1'257.- au m³ contre Fr. 849.- au m³ pour le bâtiment en bois au stade du Moulin à Dardagny. Pour le bureau Bonnet, c'est un indicateur assez important parce qu'ils ont construit ce bâtiment à Belle-Idée et qu'ils savent donc comment les choses se sont passées.

En termes de calendrier, l'autorisation de construire a été délivrée. Il reste maintenant un chemin administratif communal assez important au mois de mars. Une suite de présentations est agendée, dont une présentation publique le 21 mars 2019. Ensuite, diverses démarches sont prévues et, dans le meilleur des cas, cela mènerait à un vote du crédit de construction en avril 2019, avec une fin de période de recours pour les adjudications. En fait, il y a aujourd'hui des offres pendantes, mais auxquelles il faudrait donner suite si on veut démarrer le chantier. Donc, une fois le crédit voté et le délai de recours passé, on devrait immédiatement rentrer en discussion avec des entreprises pour leur adjuger les travaux, du moins ceux du gros œuvre. En effet, pour pouvoir profiter de l'interruption de la saison de football, à partir de fin juin, il faudrait commencer les travaux en juillet 2019 pour pouvoir remettre un bâtiment au début septembre 2020.

M. Pottu comprend que rien n'est prévu pour le club en termes de vestiaires pendant les travaux.

M. Bonnet indique qu'ils ont eu pas mal de discussions à ce sujet. L'installation provisoire coûterait environ Fr. 70'000.-, sauf erreur C'était assez compliqué et ils ont demandé notamment comment le club pouvait s'organiser avec les jeunes. **M. Bonnet** ne veut toutefois pas trop s'exprimer sur les intentions du club à ce sujet, mais il est clair que c'est une perte de confort. Cela pourrait donc impliquer que les joueurs doivent se changer dans un autre lieu.

M. Gonzalez Arruego ajoute que, sur place, ils prévoient de laisser des WC chimiques et des points d'eau pour nettoyer les chaussures. Par ailleurs, 2 containers pourraient être laissés pour le matériel du club.

M. Carrara précise qu'il a été convenu qu'ils pourraient utiliser la salle polyvalente. M. Zumbach doit encore indiquer ses besoins pour le stade pour voir ce qui peut être fait. En tout cas, pour les matchs, la salle polyvalente sera mise à disposition, mais il y a toute une organisation à mettre en place avec le FC Donzelle.

M. Gonzalez Arruego précise que, pendant la durée des travaux, l'éclairage du stade est prévu pour les entraînements.

M. Bonnet ajoute que cela suppose d'avoir un tableau électrique dédié, ce qui génère des coûts.

Mme Rivoire comprend que les surfaces ont été réduites. Elle aimerait avoir la confirmation que la baisse des prix n'est pas liée à la réduction de la surface du bâtiment.

M. Bonnet indique que cette réduction est un travail progressif lié à l'optimisation du bâtiment. Les vestiaires sont par exemple devenus un peu plus serrés au niveau des douches, mais il n'y a pas de changement de programme. Cela a plutôt consisté à aller dans les retranchements des mesures. Cela a une incidence sur le coût, mais c'est favorable au projet, car cela fait moins de m² de bois à mettre en place. Cela reste toutefois de petites économies, car le nombre de tuyaux ou de sanitaires restent les mêmes.

Mme Rivoire comprend que le projet financier présenté aujourd'hui comprend déjà ces surfaces réduites.

M. Bonnet confirme la remarque de Mme Rivoire. Aujourd'hui, on est un projet qui est à maturité. Tout a été amené au plus haut point de définition avec les usagers et la Mairie et on dispose maintenant d'un chiffrage extrêmement concret.

Mme Bovy entend tout ce qui a été dit, notamment sur le fait que les surfaces ont été réduites. En revanche, elle n'arrive pas à suivre sur les postes de menuiserie où il y a des augmentations drastiques. Le poste 214.3 « préfabriqué bois » passe en effet de Fr. 569'000.- à Fr. 685'000.-.

M. Bonnet note que Mme Bovy fait référence à un poste important qui a fait l'objet d'un marché public. Il s'agit de la construction de bois de la charpente qui a fait l'objet d'un travail approfondi, notamment par l'ingénieur civil, pour être mise en soumission. L'ingénieur est allé très loin pour pouvoir la prescrire et la mettre en soumission. Par ce travail, il a enlevé du flou et il a défini des choses qui n'étaient pas forcément visibles à un premier niveau d'étude. En l'approfondissant, le projet révèle sa complexité. Ensuite, il y a eu une mise en concurrence assez forte dans le sens où cela a été soumis à un marché public à travers un appel sur SIMAP (avec une mise en concurrence sur toute la Suisse voire au-delà). Au retour des soumissions, on constate un tir groupé où les 3 premiers soumissionnaires sont à Fr. 1'000.- près. Cela veut dire que l'ouvrage est très bien défini et qu'il n'a pas vraiment laissé de place à de l'interprétation. On peut présumer que la proximité du retour des offres entre les entreprises montre qu'on est face à un ouvrage qui a dit tout ce qu'il pouvait dire à ce stade. Cela étant, le chiffre mentionné par Mme Bovy est effectivement arrivé un peu plus haut que ce qui était initialement envisagé. C'est le fruit d'une évolution technique du projet. Le bureau Bonnet n'était pas extrêmement content sur le moment et il a donc interrogé son ingénieur. Dans les grandes lignes, en termes de dimensionnement statique, ils avaient prévu des parois de 12 cm qui sont aujourd'hui de 16 cm, ce qui représente davantage de matière. **M. Bonnet** explique que c'est un ingénieur qui doit assurer ces calculs. Il le fait à un moment où il sait ce qu'il doit prescrire. Tant qu'il n'a pas à prescrire précisément l'ouvrage, il peut se contenter d'une approximation. Aujourd'hui, on n'est plus dans l'approximation, mais dans un calcul fin et cela s'est malheureusement avéré un peu plus onéreux. Cela étant, il y a quand même d'autres postes qui ont absorbé ce surcoût.

Mme Bovy demande si ce type d'explication est valable pour tous les postes qui ont augmenté. En outre, elle ne comprend pas vraiment pourquoi l'adaptation des réseaux passe de Fr. 75'000.- à Fr. 120'000.- tandis que l'installation électrique passe de Fr. 216'000.- à Fr. 129'000.-. **Mme Bovy** aimerait avoir des explications sur ces variations.

M. Gonzalez Arruego explique, pour l'adaptation des réseaux, que c'est lié à la mise en concurrence due à l'appel d'offres. Les quantités n'ont pas changé. Les entreprises ont simplement répondu avec ces chiffres. **M. Gonzalez Arruego** précise que cela vient avec le poste 211.4 « canalisations intérieures ». Si on les additionne, on voit que les écarts sont assez identiques. Un poste a augmenté tandis que l'autre a baissé. Au niveau global, il y a une baisse, mais les choses ne sont pas si loin.

M. Bonnet indique que, pour mettre ces chiffres, ils ont pris les entreprises les plus avantageuses. Quant à expliquer pourquoi c'est plus ou moins cher que ce qui avait été chiffré par l'ingénieur, c'est un peu plus difficile à obtenir. Là, on est plutôt sur une logique de résultat qui est favorable au projet.

Mme Ramu demande si le changement de la canalisation de 30 mm à 50 mm est compris dans le devis.

M. Gonzalez Arruego répond que c'est compris dans le devis.

M. Bonnet ajoute que le dimensionnement de la conduite est imposé par les SIG. Ils ont essayé de leur résister le plus longtemps possible, mais les SIG ont imposé leur logique technique.

Mme Ramu aimerait également savoir si un tel bâtiment en bois, notamment son toit, demande beaucoup d'entretien.

M. Bonnet répond que, s'agissant d'un bâtiment en bois naturel avec des avant-toits, il est assez facile à entretenir parce qu'il ne fait qu'un étage. S'il fallait appliquer un produit d'imprégnation, c'est quelque chose de facile à faire puisqu'il n'y a pas besoin d'échafaudage. Cela étant, comme toute façade, c'est une question qui se posera à un moment donné. Pour le toit végétalisé, il a été imposé par la direction générale de la nature. Cela sera accompagné d'un petit mandat d'entretien avec 2 à 3 passages prévus par année. Cela va demander un peu d'énergie et de suivi et il faut que cela soit fait par un spécialiste. **M. Bonnet** dirait que c'est le corollaire d'une construction à cet endroit. Cela dit, ce n'est pas une mauvaise chose, mais il faut un suivi.

M. Vasey constate que le poste 110 « préparation du terrain » a passablement diminué alors qu'il comprend des travaux de désamiantage. Il aimerait savoir si cela veut dire que peu d'amiante a été trouvée.

M. Gonzalez Arruego signale qu'il y a quelques surfaces de carrelage et des plaintes en amiantes, mais la grande baisse de prix provient de la mise en concurrence pour la démolition.

M. Bonnet fait remarquer que la commune est au bénéfice de la méthode qui a consisté à faire entrer des offres sur des postes clés. Le bureau Bonnet ne se serait jamais permis de mettre un prix aussi bas.

M. Vasey note, au niveau des équipements d'exploitation, qu'il y a une baisse du coût de la cuisine. Il demande s'il y a eu une discussion par rapport à l'usage qui sera fait de la buvette.

M. Vasey souhaite également avoir des informations sur la manière dont le bâtiment sera chauffé.

M. Gonzalez Arruego explique, concernant la cuisine, qu'ils ont enlevé quelques équipements qui étaient envisagés, à savoir une plancha, une amenée de gaz et une friteuse. Ils ont également mis des fours de cuisson plus simples et ils ont standardisé quelques modules de rangement.

M. Gonzalez Arruego indique que le bâtiment est chauffé principalement par la chaudière à gaz. Il y a eu de nombreuses discussions avec l'OCEN pour maintenir le raccordement au gaz et la chaudière à gaz, ce qui permet de faire des économies. Autrement, il aurait fallu utiliser le réseau électrique. **M. Gonzalez Arruego** signale qu'il y a également un appoint de panneaux solaires thermiques. C'est le cumul de ces 2 éléments qui produit l'eau chaude sanitaire du bâtiment.

M. Tanari précise que, lors des réunions de guidage du projet qu'il y a eu en 2018, l'utilisateur a toujours été présent. Ce n'est pas un projet hors sol. Les représentants des utilisateurs ont été consultés à tous les niveaux. Ainsi, l'équipement de la cuisine a aussi été vu avec les futurs utilisateurs du bâtiment. C'est un projet qui correspond aussi à l'usage que le club veut faire de cet équipement public.

Mme Dugerdil demande avec quelle périodicité le bâtiment devra être entretenu.

M. Bonnet explique que cela dépend de l'exposition. Pour un bâtiment en bois protégé par des avant-toits et qui n'est pas exposé au sud-ouest, il n'y a pas grand-chose à faire en termes d'entretien. Par contre, s'il est exposé au sud-ouest, il y a forcément des

vieillessements qui peuvent être accrus et cela va également dépendre de l'humidité à laquelle il fait face. Ces entretiens peuvent donc être très ciblés selon les expositions. Pour le projet du stade du Moulin, on voit que toute une partie de la buvette est vitrée. Pour la partie qui longe les vestiaires, il y a un avant-toit, mais bien qu'elle soit protégée des vents de pluie dominants par le cordon boisé, les conditions seront probablement assez humides. Cette façade risque donc d'être l'objet d'une attention particulière. Toutefois, comme on ne la voit pas, il est donc possible que l'on s'en préoccupe moyennement tant que le bois ne subit pas d'altération. Parfois, cela peut être plutôt gênant visuellement, mais sans être forcément dommageable. Il est donc possible que cette façade fasse l'objet de moins d'entretien et de moins d'attentions. Pour le côté du bâtiment faisant face au terrain, il est hyperprotégé. Il n'est pas face aux vents de pluie et il y a un grand avant-toit de 1,5 mètre. Quant à la partie du couvert, elle est complètement protégée.

Mme Dugerdil demande quel coût représente l'entretien qu'il faudra réaliser peut-être tous les 6 ans.

M. Bonnet répond qu'il faudra peut-être s'occuper uniquement de certaines parties du bâtiment. Par conséquent, c'est difficilement chiffrable.

Mme Dugerdil note que M. Bonnet a dit que plus de 80 % des soumissions sont rentrées. Elle demande si cela signifie que des adjudications ont déjà été faites.

M. Bonnet répond négativement. Comme le crédit n'a pas encore été voté, ils ne peuvent pas juger. Il faut un crédit de construction. Pour préparer le budget présenté aujourd'hui, ils se sont appuyés sur les moins-disants, le cas échéant en arrondissant légèrement le chiffre au cas où le premier soumissionnaire ne pourrait pas venir et qu'il faudrait prendre le deuxième. **M. Bonnet** ajoute que ces tableaux d'adjudication sont faits sur le prix, mais aussi sur la manière d'avoir pris en compte tout le dossier. Ils sont ainsi notés sur différents points, ce qui fait ressortir un palmarès assez clair.

M. Pottu demande si l'alimentation de l'eau d'arrosage pour les terrains de football reste au même endroit. Il imagine qu'ils mettront une borne incendie.

M. Gonzalez Arruego pense que la borne incendie ne fait pas partie du projet.

M. Carrara confirme que la borne incendie dépend plutôt de la commune.

M. Gonzalez Arruego signale qu'il y a une proposition concernant la nouvelle arrivée d'eau, mais c'est encore à déterminer avec la DGAN parce qu'il faut traverser le cordon boisé. Cela étant, une fois arrivé au niveau du bâtiment, cela sortirait ensuite vers l'arrosage du terrain.

M. Pottu aimerait savoir s'il est prévu de garder 2 compteurs distincts. En effet, il n'y a pas de taxe d'épuration pour l'eau d'arrosage.

M. Gonzalez Arruego confirme qu'il y aura 2 compteurs.

M. Bonnet imagine que l'ingénieur sanitaire s'est préoccupé de cet aspect. Le bénéfice c'est qu'il y aura une installation neuve de conduites d'eau allant jusqu'au point de raccord avec l'arrosage du stade.

M. Vasey constate que le poste de ventilation est faible (Fr. 10'000.-) et qu'il a passablement diminué. Il aimerait avoir des précisions à ce sujet.

M. Bonnet explique qu'ils ont travaillé avec un ingénieur de physique du bâtiment pour que le bâtiment reste simple. Au début, ils étaient partis avec un projet de renouvellement d'air de type double flux. Il s'est avéré qu'il était possible de faire quelque chose de plus simple. Il y a

donc une extraction d'air directe depuis les douches et chaque alcôve de douche a son extracteur en façade et non sur le toit. Par ailleurs, il y a, à chaque fois, un principe d'imposte qui permet de créer un flux traversant. C'est typiquement le regard accru qu'ils ont eu pour simplifier le bâtiment et ne pas entrer dans une mécanique qui coûte cher à entretenir.

M. Vasey demande s'il est possible de connaître le nom des mandataires.

M. Bonnet répond que l'ingénieur civil est le bureau INGENI, qu'ils avaient eux-mêmes proposé parce qu'ils ont un ingénieur spécialisé dans le bois qui a une très grande expérience sur la construction bois. Ils se sont appuyés sur d'autres ingénieurs avec un savoir-faire spécifique sur le bois et il n'y en a pas tant que cela à Genève. **M. Bonnet** précise que c'est intervenu très tôt après le concours.

Il y a également un ingénieur physicien du bâtiment qui s'appelle EFFIN'ART, qui fait de la conception énergétique. C'est l'interlocuteur vis-à-vis de l'OCEN.

Enfin, cela a été l'entreprise CVC pour le chauffage-ventilation, l'entreprise Tapernoux pour le sanitaire et Michel Terrier pour l'électricité.

M. Vasey demande si ces entreprises qui intervenaient en tant que bureau d'étude ont également soumissionné.

M. Bonnet confirme la remarque de M. Vasey.

Mme Bovy aimerait savoir si la publication de l'autorisation de construire a déjà eu lieu.

M. Gonzalez Arruego pense qu'elle a dû paraître puisqu'ils ont reçu la plaque d'autorisation et le dossier tamponné, mais ils n'ont pas étudié la FAO ces derniers jours.

Mme Dugerdil aimerait des précisions sur l'évolution de la surface retenue pour le projet.

M. Bonnet explique que les 390 m² correspondaient au programme proposé. Les 364 m² sont venus de façon concomitante juste avant le dépôt de l'autorisation de construire. Une discussion avec la DGNP a conduit à réduire le bâtiment dans son épaisseur. Le changement majeur en termes d'évolution de surface a ainsi eu lieu suite à cet échange. Ils ont eu une séance, le 6 mars, avec le service juridique et la direction générale de l'agriculture et de la nature. Suite à cette séance, on leur a demandé de voir dans quelle mesure il était possible de s'éloigner de la forêt. Ils sont ainsi revenus quelques semaines plus tard avec la solution consistant à économiser sur l'espace des douches pour étirer le bâtiment.

Mme Dugerdil demande si les 256 m² indiqués dans la présentation sont avec ou sans les containers.

M. Gonzalez Arruego confirme que c'est avec les containers.

M. Tanari pense que cela doit être avec les containers. En effet, le programme du concours est basé sur les droits qui étaient acquis auxquels s'ajoute un pourcentage lié à un article permettant d'augmenter le pourcentage en zone agricole puisqu'on est en zone non affectée à la construction. Le programme du concours était basé là-dessus. Ils avaient consulté un membre de l'administration qui avait effectivement conseillé d'inclure dans leurs calculs les deux containers puisqu'ils font partie des besoins du club.

Mme Bovy demande si la préférence cantonale entre en ligne de compte au niveau des entreprises invitées et choisies.

M. Bonnet indique que, concernant la charpente, il y a 1 ou 2 entreprises extracantonales vu que c'était un marché public mondial. Une entreprise fribourgeoise a ainsi été intéressée, mais elle n'était pas la moins-disante. Pour le reste, cela a suscité l'intérêt d'entreprises cantonales.

La présidente signale également que les représentants du FC Donzelle n'ont pas pu venir ce soir, mais ils n'ont reçu l'invitation que vendredi dernier.

M. Carrara signale que les représentants du FC Donzelle lui ont confirmé qu'ils seront présents à la présentation prévue le 21 mars 2019.

La présidente remercie le bureau Bonnet pour sa présentation.

Départ du bureau Bonnet et de M. Tanari.

La présidente excuse Mme Pythoud et M. Pedrosa.

2. Approbation du procès-verbal du 5 février 2019

Mme Rivoire indique, en page 2288, qu'il s'agit de la **fondation** Cansearch et non de l'association Cansearch.

Mme Dugerdil fait remarquer que, quand elle prend la parole en page 2295 pour dire qu'elle ne va pas prendre les procès-verbaux, c'était plutôt une discussion en aparté. Elle est donc à enlever du procès-verbal.

Mme Ramu a été surprise de voir qu'il manquait son intervention en fin de conseil en page 2297. Elle en a parlé avec M. Wyss. Il s'avère qu'elle a été enlevée parce qu'elle n'était pas forcément compréhensible dans ce contexte par le tout public susceptible de lire le procès-verbal. Elle aimerait donc préciser que son intervention faisait suite à ses deux interventions de la page 2290. Il s'agissait de disculper le maire de toute fuite ou de tout manque de discrétion par rapport au courrier cité par Mme Rivoire en page 2289. Ce courrier insistait auprès du maire afin d'organiser une séance publique. Le fils de Mme Ramu a reçu par erreur un e-mail provenant de Mme Bovy qui contenait ce courrier confidentiel et destiné à l'exécutif qui avait été envoyé par les conseillers majoritaires, mais qui n'était pas censé être connu par le comité référendaire. **Mme Ramu** aimerait que cela soit ajouté au procès-verbal du jour.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

3. Communication du bureau du Conseil municipal

La présidente indique qu'il n'y a pas de communication du bureau.

4. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** a contacté la commune d'Hermance concernant les macarons pour le stationnement, mais elle ne les gère pas elle-même. Elle passe par la fondation des parkings et, pour le domaine privé, elle a recours aux APM.
- La Mairie a écrit aux TPG pour voir s'il est possible d'avoir une halte supplémentaire sur la ligne P à la hauteur de l'EMS, mais la réponse est négative. En effet, la ligne P est connectée avec l'horaire des trains à Russin et à la Plaine. Il est donc très compliqué d'ajouter un arrêt supplémentaire. Il y aurait éventuellement une possibilité avec la ligne T qui relie la gare à Challex, mais elle n'est pas aussi régulière que la ligne P et elle dépend de la France qui la finance.

Mme Dugerdil a relayé la demande d'habitants de la commune. En l'occurrence, la ligne T ne résoudrait rien. **Mme Dugerdil** se demande si le bus de la ligne P s'arrête et repart immédiatement ou s'il reste par exemple un quart d'heure à son terminus avant de repartir.

Mme Bovy confirme qu'il y a peu de battement entre l'arrivée du bus P à La Plaine et son départ.

La présidente demande si des changements pourraient être introduits avec le prochain horaire.

M. Duchêne lit le courrier des TPG : « la route de Challex est desservie pour la ligne T en correspondance avec le train ainsi que la ligne P à la gare de La Plaine. Une extension de la ligne P sur la route de Challex n'est malheureusement pas prévue et son terminus restera à la gare de La Plaine. Nous convenons que le numéro 17 de la route de Challex n'est pas idéalement situé par rapport aux arrêts existants ». **M. Duchêne** indique qu'une piste à envisager est celle-ci qui est actuellement examinée avec la commission des routes et qui est la rampe qui va être réaménagée en pente douce (les gens se plaignent actuellement qu'elle est trop raide et qu'il n'est pas évident de l'utiliser quand il pleut). Cela ne sera pas en enrobé parce qu'on ne veut pas que les vélos passent par-là, mais cela pourrait être de la matière du Salève compactée.

Mme Dugerdil pense qu'il faut quand même réitérer la demande avant qu'ils établissent les nouveaux horaires. Quant au réaménagement de cette pente, c'est très bien, mais cela ne résout pas le problème de la personne à mobilité réduite qui avait interpellé Mme Dugerdil.

M. Duchêne indique qu'ils adresseront à nouveau cette demande, mais pas tout de suite. Il souligne qu'il est très compliqué de changer les horaires.

Mme Dugerdil se demande si l'EMS ne pourrait pas aussi soutenir cette demande.

M. Duchêne estime que l'EMS peut effectivement écrire dans ce sens.

- **M. Duchêne** annonce que la commune a reçu les panneaux « manifestation » et « stationnement interdit ».
- **M. Duchêne** a reçu aujourd'hui un e-mail concernant la zone 30 qui n'a pas été oubliée. Il a relancé la direction de l'OCT qui lui donne la réponse suivante : « concernant les études de vitesse, les V85 (la vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules) sont en général considérés acceptables, sauf le tronçon sur la route de Challex. La route de Challex va subir une étude par l'office cantonal du génie civil pour trouver des solutions d'aménagement dans le sens à sécuriser le secteur. Dès que j'aurais plus d'informations, je vous tiendrais au courant ».
- **Mme Zoller** signale que la sortie au Crozat est annulée en raison de la météo exécrable qui est prévue.
- **Mme Zoller** fait savoir que la dernière accueillante familiale de jour se trouvant sur la commune n'a pas vu son autorisation renouvelée par le SASAJ. Suite à un problème au mois de novembre, elle a été soumise à contrôle. Elle a ensuite été recontrôlée en février et, vu les soucis rencontrés, le SASAJ n'a pas renouvelé son autorisation. Étant donné qu'elle n'a plus le droit de garder des enfants, elle doit être licenciée de l'accueil familial de jour.

Mme Zoller précise que le licenciement n'a pas encore eu lieu, mais le comité de l'accueil familial va en discuter. L'accueillante familiale avait une autorisation jusqu'au 28 février. Elle a été reçue le 4 mars 2019 au SASAJ qui a refusé l'autorisation avec effet immédiat. **Mme Zoller** annonce que des courriers ont déjà été envoyés aux 2 familles pour lesquelles cette accueillante familiale gardait des enfants. Pour une famille, il a été possible de trouver

une solution pour l'enfant le plus petit qui n'est pas en âge de scolarité. Il est maintenant accueilli à Satigny par deux accueillantes (deux jours chez l'une et deux jours chez l'autre). Par contre, pour les 2 enfants qui sont en âge scolaire, la liste des accueillantes indépendantes de la commune a été donnée aux familles, mais on ne sait pas encore si elles ont réussi à trouver une solution.

- Il a également fallu se séparer, à la crèche de l'Ô Vive, d'une collaboratrice qui était en arrêt maladie depuis le mois de mars de l'année passée, l'arrêt étant reporté de mois en mois. Cette personne a eu des contrôles avec le médecin-conseil de l'assurance et cette dernière a décidé d'arrêter les indemnités au 15 mai. **Mme Zoller** explique que cette personne a des problèmes de genoux. Elle pourrait travailler dans une structure où il n'y aurait pas d'enfants d'âges différents, mais uniquement des enfants plus âgés, ce qui lui permettrait de ne pas avoir autant à se pencher et à se mettre à genou. Par conséquent, d'un commun accord avec cette collaboratrice, il a été décidé de mettre fin à son contrat de travail. Elle est déjà suivie par l'AI pour voir quelle réadaptation est possible ou comment la rediriger. Elle est donc prise en charge par l'AI et le chômage. Quant à la crèche, elle est en train de procéder à une embauche pour remplacer cette personne.
- **M. Carrara** signale que Suisseclôture a posé la fameuse barrière au terrain de football situé derrière le château.
- **M. Carrara** rappelle qu'il y a eu une lettre du service de santé et de l'infirmière faisant part du souci de lavage des mains pour les enfants du GIAP à la salle polyvalente. En effet, il n'y avait que 2 lavabos pour une centaine d'enfants. Il y a donc eu des discussions avec la Mairie, les responsables du parascolaire et la concierge de la salle polyvalente. **M. Carrara** signale qu'il y avait aussi un problème de vestiaires et de toilettes (pour les garçons, il n'y a qu'un WC, les plus petits pouvant difficilement utiliser les 3 urinoirs à disposition) L'entreprise Tapernoux a donc été mandatée pour installer, des 2 côtés de l'entrée de la protection civile, 2 lavabos avec 3 robinets sur différentes hauteurs pour les petits et les grands. Par ailleurs, les WC de la protection civile seront également remis en fonction. Avec 3 WC de chaque côté, il y aura ainsi 6 toilettes assises qui pourront être utilisées par les enfants du GIAP. En même temps, l'intérieur du bâtiment va être quelque peu réaménagé pour revoir la partie vestiaire.
- Concernant le parking de la salle polyvalente, ils ont eu une discussion avec le cantonnier qui leur a fait remarquer que les arbustes devenaient vieux et se cassaient. La Mairie a donc demandé à **M. Pottu** de regarder avec les cantonniers s'ils pouvaient faire une proposition. Les conseillers municipaux ont d'ailleurs dû voir qu'ils ont déjà commencé à élaguer. **M. Carrara** propose de donner maintenant la parole à M. Pottu pour qu'il donne davantage de précisions. Cela permettra aux conseillers municipaux de savoir ce qu'il se passe au parking de la salle polyvalente si on leur pose la question.

M. Pottu propose d'expliquer la démarche. Au niveau de l'escalier, du côté ouest-nord-ouest du local du feu, le terrain est actuellement en terre brassée. Les rosiers plantés à cet endroit se portent mal parce qu'il y a trop d'ombre. Du gazon va donc être semé à cet endroit. Derrière la poubelle enterrée qui est tout près du garage de la concierge, il y a 4 ou 5 pins à côté d'un beau chêne. **M. Pottu** propose de supprimer 2 pins qui rentrent déjà pratiquement dans le chêne, considérant que le chêne prime en termes de qualité et d'environnement. À cet endroit, il y a aussi un petit bout de haie de 2 mètres que M. Pottu a proposé de supprimer parce qu'il ne rime à rien. En direction du chemin de la Donzelle, où se trouve la barrière, à gauche en sortant, il y a un cotonéaster à feuillage persistant qui est assez haut. Celui-ci gêne la visibilité des conducteurs qui pourraient être surpris par l'arrivée d'enfants. Il s'agit donc d'arracher les arbustes, tant à gauche qu'à droite, et de replanter d'autres végétaux bas. Ensuite, au niveau de la sortie du parking gauche et droite, il y a des genévriers à gauche et des lauriers à droite. Étant donné qu'ils gênent la visibilité, ce qui a un impact au niveau de la sécurité, **M. Pottu** a proposé d'arracher les plantes actuelles et de replanter des plantes basses.

Concernant la berme centrale du parking, tous les arbres-tiges, à part ceux qui sont côté sud où il y a le rebroussement du parking, ont une cicatrice de haut en bas. Ce sont des coups de soleil irrécupérables et cela ne fait donc pas de sens de garder ces arbres. **M. Pottu** avait déjà émis le vœu de ne pas planter de gros arbres quand le parking a été fait. La berme centrale faisant 80 cm de large et compte tenu qu'il faut en tout cas 20 cm de béton pour que les bordures tiennent par rapport à la pression des pneus, il reste donc 40 cm pour les plantes. Comme toute la surface du parking a été faite en une fois et que les bordures ont été ajoutées après coup, il n'y a qu'une profondeur de 50 cm de terre végétale. Les racines se répartissent ainsi dans le tout-venant, mais, en cas de périodes sèches, les arbres ont non seulement soif, mais ils sont plus sensibles aux coups de soleil. **M. Pottu** a pensé bien faire en supprimant toute la végétation et les piquets, ce qui donne un peu d'air aux places de jeu pendant les promotions. À la place de cela, on mettrait des galets de rivière, comme ceux qui se trouvent dans le talus entre la pétanque et le tennis. **M. Pottu** pense en effet que, si on enlève ces arbres, bien qu'on veuille laisser des plantes, les gens vont vouloir traverser un peu n'importe où et ce n'est pas bon.

Au niveau de l'accès au sous-sol de la salle polyvalente, avant l'escalier, il y a une pointe en *juniperus doré*. **M. Pottu** a proposé de l'arracher et de mettre des plantes basses. **M. Pottu** explique que tout est replanté en mieux. En effet, non seulement c'est gênant en l'état actuel, mais en plus, ça représente des heures d'entretien. **M. Pottu** signale également que, de part et d'autre de l'escalier, il y a des plantes à épines, ce qui est un peu dangereux pour les enfants. Il a donc proposé de replanter autre chose dans la partie à droite dans la descente. Ensuite, **M. Pottu** a proposé d'arracher la haie qui se trouve sous le cèdre et de semer du gazon.

La présidente comprend qu'il s'agit juste d'une information par rapport à ce qui a été entrepris.

M. Carrara confirme que c'est une information. En termes d'entretien, les haies ou les bois sont cassés ou vieux à certains endroits et il faut les changer. **M. Pottu** a donc fait des propositions par rapport à cela. Il est vrai qu'il va peut-être trop dans le détail, mais c'est dans un souci d'amélioration aussi que certaines plantes sont arrachées. Par ailleurs, d'autres plantes vont être replantées. Enfin, aucun travail n'a été confié à une entreprise. Ce sont les cantonniers communaux qui vont s'en occuper.

M. Pottu donne l'exemple de la rampe d'accès au sous-sol qui est actuellement en terre. Les enfants marchent là-dedans avant d'entrer le sous-sol et amènent de la terre avec eux à l'intérieur. On modifierait donc la plantation à cet endroit et on replanterait tout le talus pour en barrer l'accès.

M. Pottu ajoute que, dans la région de la statue, il est proposé de faire une centaine de m² avec une prairie fleurie. Cela a un certain coût, mais tout est faisable par les cantonniers de la commune.

Mme Bovy comprend que la Mairie va faire tous ces travaux et que le Conseil municipal n'a rien à dire.

M. Carrara précise que les travaux ont déjà commencé.

M. Vasey confirme que des arbres ont déjà été coupés.

La présidente explique que cette information visait à ce que les conseillers municipaux puissent répondre si on leur posait des questions à ce sujet.

M. Vasey veut bien qu'il y ait des questions d'entretien et que ce n'est peut-être pas pérenne de planter des arbres dans la berme centrale, mais aujourd'hui on essaye quand même d'aller dans des solutions où l'on apporte de l'ombre sur les parkings. Dès lors, **M. Vasey** demande

s'il n'y a pas d'autres solutions. Par rapport à ces immenses surfaces de bitume, il est dommage d'augmenter davantage les surfaces dures. **M. Vasey** comprend bien que les arbres ont pris des coups de chaleur, mais il demande s'il n'y a vraiment aucun arbre qui peut pousser à cet endroit. Il lui semble que c'est un peu une solution de facilité. Il est vrai que ces arbres étaient rabougris, mais on aurait eu envie que quelque chose puisse pousser. Il faut peut-être supprimer une place de stationnement pour y mettre une vraie fosse et y planter un arbre. Cela donnerait un peu de qualité à ce parking. En tout cas, avec les modifications en cours, on ne va pas en tout cas pas augmenter la qualité du parking.

Mme Ramu confirme qu'il ne sera pas possible de planter un arbre avec la quantité de terre qu'il y a à cet endroit.

M. Pottu convient qu'on peut supprimer une ou plusieurs places de stationnement, mais c'est à chaque fois 4 m² de moins. Le cas échéant, il faut demander un devis à une entreprise. Cela nécessiterait en effet de creuser en tout cas une surface de 2,5 mètres sur 2,5 mètres sur une profondeur de 1 mètre. Il faudrait également ne pas tomber sur de la glaise, mais sur quelque chose qui draine l'eau, ce qui n'est pas évident. Il faut également voir que le fait de mettre des bordures va restreindre l'espace à disposition parce qu'elles ne tiennent pas simplement avec de la terre et qu'il faut les bétonner. C'est toutefois une option qui peut être étudiée si le Conseil municipal le souhaite.

La présidente remercie M. Pottu pour les explications. Les travaux sont en route, mais s'il y a une velléité ou le besoin de faire autre chose, il faudrait que cela soit traité en commission.

5. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG

La présidente signale que M. Wyss a envoyé un document, il y a une dizaine de jours, sur la décision qui avait déjà été soumise à droit d'opposition au mois de novembre 2018. Il s'agit de la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 21 novembre 2018 approuvant la participation du fonds intercommunal à l'octroi à la Ville de Genève d'une subvention d'investissement complémentaire de 1,9 million de francs en faveur du Grand Théâtre. Apparemment, 4 communes avaient fait opposition, mais étant donné qu'il n'y avait pas la majorité requise, la décision de la subvention est entrée en force le 16 février 2019.

La présidente prend note qu'aucun conseiller municipal n'a de remarque à faire.

6. Point de situation sur les dossiers en cours

- **Mme Ramu** demande quand l'entreprise Piasio pourra mettre de la terre sur l'ex-parcelle 614, devenue la parcelle 1360.

M. Duchêne répond que cela interviendra une fois que tout aura été débarrassé, mais cela devrait être fait sous peu.

- **M. Vuissoz** aimerait savoir ce qui a été fait pour les arbres du cimetière. Il était en effet prévu de faire un devis.

M. Carrara apportera des explications sur le cimetière, notamment sur l'étude réalisée, à la prochaine séance de commission.

- **M. Vasey** pense que, parmi les dossiers en cours, un dossier important est celui du stade. Maintenant, il faut voir quelle suite est donnée à ce dossier.

M. Vasey aimerait revenir sur une procédure qui, de l'avis de plusieurs conseillers municipaux, ne respecte pas l'ordre normal des choses. Plusieurs conseillers municipaux ont été choqués d'apprendre par un tous-ménages qu'une séance d'information à la population sur le vestiaire

et la buvette du Moulin a été fixée avant même que le Conseil municipal n'ait eu connaissance du projet finalisé et chiffré.

M. Vasey précise qu'il n'agit pas en tant que président de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements », parce qu'il était très clair que l'exécutif gérait ce dossier, mais comme membre du Conseil municipal. Il est par ailleurs favorable à ce projet qui avait été jugé prioritaire, il y a environ 2 ans, dans le cadre des commissions.

M. Vasey estime que l'objectif est de trouver la meilleure façon de porter ce projet pour le faire accepter par les citoyens si on en est convaincu par celui-ci. Aujourd'hui, on constate à travers d'autres projets que les questions budgétaires sont sensibles. **M. Vasey** trouverait donc dangereux d'aller devant la population avec un projet dont on ne sait même pas s'il recevra l'aval du Conseil municipal. Certes, il y a des questions de timing en lien avec la saison de football avec le risque que les travaux soient reportés d'une année.

M. Vasey remercie M. Duchêne qui leur a transmis un courriel avec une planification qui tenait compte d'une circulation et d'une validation du projet dans les règles. **M. Vasey** se demande toutefois comment on peut raisonnablement penser aujourd'hui qu'on va présenter un projet dans les grandes lignes et avec des montants provisoires, 3 mois avant de commencer un chantier. Aujourd'hui, le Conseil municipal apprend qu'il y a 85 % des soumissions qui sont rentrées, ce qui est une excellente chose, mais ce n'est pas le chiffre qui leur était présenté l'autre jour. Au vu des sensibilités actuelles, plusieurs conseillers municipaux pensent qu'il est indispensable de reporter la séance d'information prévue le 21 mars à une date ultérieure lorsque le rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » aura été validé par le Conseil municipal. C'est le minimum qui doit être requis avant de présenter un projet à la population. Ensuite, on peut encore se demander si cela doit intervenir après l'acceptation d'une délibération pour un crédit de construction, mais on peut en discuter. Pour tous ces points, il en va de la crédibilité du délibératif et de l'exécutif devant la population. Cela étant, **M. Vasey** trouve que ce projet a été très bien présenté. C'est un projet qui est mené depuis longtemps et derrière lequel beaucoup d'énergie a été mise. **M. Vasey** pense que c'est un projet qui a évolué dans le bon sens.

Mme Ramu ne comprend pas pourquoi cela devrait sortir d'un rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements ». Le dossier a été mis en concours. C'est ensuite passé aux mains de l'exécutif. Il est vrai que les conseillers municipaux n'avaient pas encore eu un retour sur les soumissions, mais **Mme Ramu** ne voit pas pourquoi cela devrait revenir en commission « aménagement, bâtiments et emplacements ».

M. Vasey fait remarquer qu'on ne sait pas aujourd'hui de quelle manière le Conseil municipal va voter sur ce projet et quelle sera sa décision.

Mme Ramu est d'accord, mais c'est une question qui relève du Conseil municipal et non de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements ».

M. Vasey estime que c'est en effet une décision que le Conseil municipal doit prendre. Il a bien dit qu'il intervenait ici comme membre du Conseil municipal. C'est ce dernier qui doit être porteur d'un tel projet. Tous les conseillers municipaux doivent pouvoir aller parler du projet à la population, y compris au niveau du montant, en disant qu'il a fait l'objet d'un concours et qu'il a été accepté par le Conseil municipal.

M. Vasey demande de quelle manière doit être validé le projet chiffré qui a été présenté aujourd'hui.

Mme Bovy trouve qu'il subsiste encore plusieurs zones d'ombre, notamment vu ce qui a été discuté lors de la dernière séance de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements ». Il y a notamment la question du financement et l'éventuelle participation du fonds cantonal du sport ou des communes avoisinantes. Il avait été décidé que **M. Carrara**

interviendrait à ce niveau, mais les conseillers municipaux n'ont pas eu de retour à ce sujet. **Mme Bovy** fait remarquer qu'elle ne peut pas se décider sur ce projet comme ça. C'est très bien d'avoir entendu toutes les explications du bureau Bonnet, mais il reste encore des zones d'ombres. Cette présentation n'entraîne pas de facto l'acceptation du projet et il reste encore des aspects à discuter. **Mme Bovy** est également favorable à ce que le dossier soit renvoyé en commission pour pouvoir préciser différents points, notamment celui du financement.

Mme Dugerdil signale qu'elle a déjà un engagement pour le 21 mars 2019. Elle a d'ailleurs été tout aussi choquée et énervée d'être avertie par le biais d'un tout-ménage. **Mme Dugerdil** ne pourra donc pas être présente pour cette présentation. Par ailleurs, elle pense qu'on n'est clairement pas prêt puisque de nombreuses réponses manquent encore. Il n'y a par exemple pas encore de réponse sur une éventuelle participation des communes avoisinantes ou du Sport-Toto. On va donc aller devant la population sans savoir quel montant devra être concrètement pris en charge par la commune. **Mme Dugerdil** ne comprend pas non plus comment cela peut sortir dans la presse avant que le Conseil municipal en soit averti.

M. Carrara relève qu'il a toujours été dit que, tant qu'on n'aurait pas un montant final, on ne pourrait pas aller trouver les autres communes, le Sport-Toto ou d'autres. On doit venir avec un projet ficelé. Cela dit, ils ont déjà eu une réunion avec l'exécutif de Russin qui a dit qu'il entrerait en matière, même s'il a trouvé dommage de ne pas avoir pu participer aux discussions. **M. Carrara** rappelle toutefois que l'adjoint au maire, M. Favre, était membre du jury et qu'il était donc au courant du projet. En d'autres termes, une fois que tous les montants nécessaires seront disponibles, l'exécutif écrira notamment aux diverses communes dont leurs enfants jouent au FC Donzelle, mais il faut que le dossier soit ficelé pour faire cette demande.

M. Carrara pense que cela a peut-être été mal exprimé, mais il a toujours été dit à la commission que des explications seraient données au Conseil municipal une fois qu'on aurait toutes les soumissions. Concernant la présentation du 21 mars 2019, **M. Carrara** était sûr que cela avait été communiqué. Il n'a pas fait son travail et il constate qu'on lui en veut encore, mais il trouve important que la population prenne connaissance du dossier. Le projet n'a pas encore été validé par le Conseil municipal, mais il faut peut-être aussi écouter les habitants qui se posent des questions. Cela permettrait aussi d'avoir un retour de la population avant de retourner en commission et de soumettre une proposition au Conseil municipal au mois d'avril.

Mme Rivoire pense qu'il est prématuré d'aller maintenant devant la population. L'aspect budgétaire va faire réagir. **Mme Rivoire** pense que cela doit avoir été validé par le Conseil municipal puisque cela relève de sa responsabilité. Elle estime que les choses ne sont pas faites dans le bon ordre. Elle partage l'avis qu'il faut pouvoir expliquer rapidement le projet à la population, mais il faut que cela soit validé par l'ensemble du Conseil municipal. Dès lors, il faut repousser la date de cette présentation publique.

M. Guerreiro estime qu'il est compliqué d'aller aujourd'hui devant la population avec un projet dont le coût est de plus de 3 millions de francs. Il a entendu quelques commentaires de certaines personnes qui trouvent que c'est un peu trop cher. **M. Guerreiro** a expliqué qu'il a fait partie du jury et qu'il a participé à la mise en place de ce projet. Il pense effectivement que la commune a besoin d'un tel projet. Cela étant, il faut voir que, avec les derniers débats qu'il y a eus au sein de la commune, certaines personnes se sont dit qu'on dépensait l'argent un peu n'importe comment. Maintenant, si on va leur présenter un projet à 3,165 millions de francs et qu'on n'a pas les reins solides, cela va être compliqué.

Mme Bovy s'interroge sur le sens de cette précipitation. On sait tous que c'est un projet important et que tout le monde est à l'affût de savoir ce qui va être fait. Pour l'instant, la population est très à cran. On ne peut donc pas se permettre le luxe d'arriver avec une présentation incomplète. Si on veut être sûr que le projet ne passe pas, il faut maintenir cette séance le 21 mars 2019. Il faut comprendre autour de la table que la majorité est d'accord avec ce projet et aimerait qu'il passe. Dès lors, il faut se donner les moyens de le faire passer. Il ne faut pas se saborder juste pour le plaisir. **Mme Bovy** pense qu'il faut renvoyer cette

séance après qu'une décision aura été prise par la commission ou, en tout cas, après l'aval du Conseil municipal.

M. Duchêne est plutôt d'accord de renvoyer la séance. L'exécutif peut faire demain un tout-ménage pour l'annuler. Cela étant, il faudra ensuite fixer une nouvelle date pour que cela passe à la séance du Conseil municipal du 15 avril 2019. Ensuite, une séance publique pourra être organisée. S'il devait être décidé de voter sur la délibération le 15 avril 2019, il ne faut pas oublier le délai de référendum de 40 jours. Si le vote est repoussé à la séance du mois de mai, cela devient compliqué. Les architectes ont en effet besoin de 6 semaines pour mettre en route les travaux. **M. Duchêne** souhaiterait ainsi que le Conseil municipal arrive à prendre une décision le 15 avril 2019, sinon il faudra repousser le début des travaux. Le FC donzelle sait que, si cela ne va pas cette année, cela sera reporté à l'année prochaine. Effectivement, il ne faut peut-être pas se précipiter. On a fait une erreur tactique, mais si cela doit se faire l'année prochaine, il faut être conscient que le prix ne sera pas forcément le même. Aujourd'hui, on a des prix obtenus grâce aux soumissions, mais dans une année ils pourraient être 10 % plus élevés. Il ne s'agit pas de mettre la pression sur les conseillers municipaux, mais il faut avoir en tête les 40 jours de délai de recours et les quelques semaines nécessaires pour que les architectes puissent mettre en route le chantier. Si la séance publique a lieu au mois d'avril ou de mai, ce n'est pas bien grave. Ce qui est important, c'est la délibération qui sera prise par le Conseil municipal. Pour autant, il ne faudra pas organiser cette séance publique trop tard non plus, éventuellement juste après une décision du Conseil municipal le 15 avril 2019.

M. Vasey pense qu'il faut être au clair sur le fait qu'il ne s'agit pas d'annuler la séance, mais de la reporter. Concernant la séance de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » prévue le 26 mars 2019, il faut vraiment qu'elle ait pour objet le dossier du stade du Moulin. La commission pourra le cas échéant agender une autre séance pour discuter de l'éclairage du Château. Il faut qu'on puisse avoir un rapport de commission sur le projet du stade du Moulin, y compris si possible des informations par rapport à des subventionnements. Aujourd'hui, on peut dire qu'on a un coût précis qui peut être présenté aux gens auprès desquels on va chercher des financements.

M. Duchêne fait remarquer que rien n'empêche, si le Conseil municipal ne se décide pas le 15 avril 2019, d'organiser une séance extraordinaire du Conseil municipal entre le 15 et le 30 avril 2019.

Mme Dugerdil insiste sur le fait que, lors de la prochaine séance de commission, il faudra avoir des réponses des autres communes, du Sport-Toto et de toute aide possible. Pour un projet de l'ordre de 3,2 millions de francs, il faudra aussi avoir ce genre d'informations. Effectivement, les choses semblent maintenant assez claires au niveau du coût en raison du pourcentage de soumissions qui sont rentrées, mais il faut aussi savoir de quels soutiens financiers la commune pourrait disposer, sinon il faut que la commune dise clairement qu'elle part seule.

M. Duchêne indique que la commune ne part pas seule, mais elle devra payer seule au départ. Il est clair que le budget pour la délibération sera de 3,2 millions de francs. Ensuite, tout apport financier viendra réduire la part à la charge de la commune et il faut effectivement travailler sur ce point. Quant à la commune de Russin, elle a déjà donné son accord, mais on ne connaît pas encore le montant. Quant au Sport-Toto, il faudrait effectivement leur écrire, mais il semblait que c'était le club qui devait s'en charger.

La présidente relève que l'information a été transmise, il y a déjà plusieurs mois. C'est bien la commune, en tant que propriétaire, qui doit adresser la demande au Sport-Toto.

Mme Jaquier demande s'il n'est pas possible de bloquer les prix issus des soumissions durant une certaine durée.

M. Vasey pense qu'on peut bloquer de tels prix pour la durée des travaux. Typiquement, pour le prix de l'installation électrique qui baisse pratiquement de moitié, il s'agit certainement d'un installateur électricien qui recherche du travail en ce moment. Dans une année, soit l'entreprise n'existera plus, soit elle aura du travail ailleurs. En revanche, quand les prix de 2 entreprises sont à Fr. 1'000.- près, il y a des chances qu'elles les maintiennent. En d'autres termes, on ne peut pas bloquer les prix au-delà de 3 mois, voire de 6 mois si tout va bien.

Mme Jaquier pense que, si une séance publique est organisée, il faudra s'attendre à des questions assez basiques, par exemple sur le coût du projet pour la commune. Il faudra donc vraiment avoir des chiffres plus précis, notamment en indiquant si le Sport-Toto entre en matière ou non.

La présidente demande combien de temps est valable l'autorisation de construire qui vient d'être délivrée.

M. Vasey répond qu'elle est valable durant 2 ans et qu'elle est prolongeable une année supplémentaire.

La présidente pense que le Conseil municipal doit maintenant décider si la séance du 21 mars 2019 doit être maintenue ou reportée.

M. Duchêne annonce que l'exécutif va annuler la séance du 21 mars 2019. Si un tout-ménage est envoyé demain, vu qu'il prendra 6 jours pour arriver, les habitants devraient le revoir dans les temps.

Le président note qu'il faudra donc discuter d'une nouvelle date. Quant à la commission « aménagement, bâtiments et emplacements », elle maintient sa séance du 27 mars 2019 pour traiter de ce dossier du stade du Moulin, mais elle devra vraisemblablement prévoir une autre séance pour avancer sur les autres dossiers.

7. Propositions individuelles

- **Mme Bovy** rappelle que la commission « communication » devait se réunir le 3 avril à 19h00. Étant donné que Mme Zoller a un engagement à 20h00, il est proposé d'avancer le début de la séance à 18h30.

Mme Bovy prend note que cela convient aux membres de la commission « communication » d'avancer le début de la séance.

- **Mme Ramu** note que Mme Pythoud avait dit dans son courrier qu'elle donnerait de ses nouvelles au mois de janvier. **Mme Ramu** demande s'il y a davantage d'informations à ce sujet.

La présidente fait savoir que Mme Pythoud réfléchit encore.

Mme Ramu aimerait que l'exécutif prenne contact avec Mme Pythoud pour en savoir plus parce ce n'est pas une situation qui peut perdurer trop longtemps.

Mme Dugerdil demande s'il est possible de finir la législature dans cette configuration. On peut se demander si cela vaut la peine de se retrouver avec quelqu'un qui ne connaît rien sur aucun dossier le cas échéant pendant les derniers 6 mois de la législature.

M. Duchêne va se renseigner.

- **Mme Dugerdil** signale que les vigneronns se sont réunis aujourd'hui notamment à propos des caves ouvertes. Ils ont ainsi les mêmes demandes que les autres années concernant les

déchets ainsi que l'ouverture des toilettes pour handicapés à la salle polyvalente. En d'autres termes, l'idée est de reconduire ce qui avait été fait l'année dernière. **Mme Dugerdil** demande si on peut considérer que, si les vigneron envoient un e-mail à la Mairie, ce qui avait été fait l'année passée pourra être reconduit cette année.

M. Duchêne répond positivement.

- **Mme Jaquier** indique qu'elle a eu des contacts avec des usagers du parking communal souterrain qui trouvent qu'il est très mal indiqué. Elle se demande si un panneau ne pourrait pas être installé vers la fontaine auprès du café de la Poste.

M. Duchêne estime que la Mairie peut demander l'installation d'un tel panneau.

- **M. Vuissoz** constate que beaucoup de personnes n'ont pas de places de stationnement. Il se demande si on ne pourrait pas ajouter 4 ou 5 places à La Plaine entre les immeubles de la route de la Plaine et le parking CFF. Il faudrait aussi demander si la régie qui s'occupe des immeubles 8-10-12 à la route de Challex ne voudrait pas faire des parkings supplémentaires chez elle.

M. Duchêne signale que c'est une nouvelle régie basée à Zürich qui s'occupe de ces immeubles. Cela étant, à l'époque l'ancienne régie n'était pas entrée en matière.

M. Vuissoz constate qu'il n'y a plus de peupliers maintenant à cet endroit. Ils pourraient donc y faire un parking.

M. Duchêne indique qu'ils veulent replanter des arbres à cet endroit.

- **M. Pottu** sera absent lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2019. Par ailleurs, on lui a demandé si les ordres du jour et les délibérations pourraient être affichés dans les panneaux officiels.

M. Duchêne répond que les délibérations sont normalement déjà affichées.

M. Wyss ajoute que c'est aussi le cas des convocations.

M. Pottu fait remarquer qu'il faudrait aussi enlever au fur et à mesure les anciennes affiches.

- **La présidente** rappelle que le voyage du Conseil municipal aura lieu du 7 juin 2019 à 6h35 au lundi 10 juin 2019. Un horaire plus précis sera transmis aux participants.
- **La présidente** indique que la commission accueil se réunira le 25 mars 2019 à 20h00.

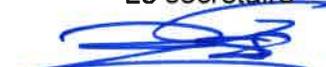
La séance est levée à 22h37

La présidente

 Emilienne Hutin

Une conseillère municipale

 Sophie Dugerdil

Le secrétaire

 Roger Wyss